



COMMUNAUTÉ  
**D'AGGLOMÉRATION**  
DE BASTIA

Conseil du 28 juillet 2020

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia auprès du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI).**

L'An Deux Mille vingt, le 28 juillet à 17 heures, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 22 juillet 2020.

**PRESENTS :**

ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, GIAMARCHI Marie-Dominique, GONZALEZ COLOMBANI Carulina, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, POLIFRONI Bruno, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, SIMONPIETRI Pierre-Michel, TIERI Paul, TIMSIT Christelle.

**ONT DONNE POUVOIR :**

BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
LORENZI Thérèse	à	POLIFRONI Bruno
MUSSIÉ Emma	à	PETRI-GUASCO Emmanuel
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène

**ABSENTS :**

DE CASALTA Jean-Sébastien, POLISINI Ivana, SALGE Héléne, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, ZUCCARELLI Jean

**QUORUM : 21**

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Simoni Pierre-Baptiste est désigné secrétaire de séance.

Conseil du 28 juillet 2020

**OBJET : Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de Bastia auprès du Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI).**

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la loi 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), créant la nouvelle compétence « gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations » GEMAPI ;

Vu la loi NOTRe du 8 août 2015, transférant la compétence GEMAPI des communes aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunal au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 mai 2015 désignant la Communauté d'Agglomération de Bastia comme structure porteuse de la définition de la Stratégie Locale de Gestion des Risques Inondations (SLGRI) ;

Considérant que la Communauté d'Agglomération est adhérente au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI) et à son réseau d'échange SLGRI-PAPI ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DESIGNE**

**(A l'unanimité – Abstention M. Morganti)**

M. Gérard Romiti, membre titulaire et Mme Leslie Pellegrini, membre suppléant aux fins de représenter la CAB au sein du Conseil d'administration du CEPRI ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le 04 AOUT 2020  
et publication ou notification  
du 04 AOUT 2020  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI

LE PRESIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification**